Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Conflit avec un archi - Déposer un PCM par un autre archi

Par Jemequestionne

Bonjour,

Voici une question à laquelle je n'ai pas trouvé formellement la réponse.

Pour situer le contexte : nous avons fait appel à un archi pour une mission complète dans le cadre d'une construction de maison individuelle. Au stade du DCE, nous constatons avec les devis que nous sommes au dessus du budget. Pour info, nous n'avons jamais eu d'estimatif des travaux de la part de l'archi (manquement de sa part). L'archi nous trouve des économies mais d'une part le projet est dénaturé, d'autre part on est toujours bien au-dessus du budget. Sur ce motif, nous lui soumettons notre souhait de résilier le contrat et nous refusons de payer la dernière facture d'honoraire pour manquement.

QUESTION : sachant que le contrat avec l'archi n'est pas résilié, est-il possible de déposer par un autre archi un PCM sans l'accord de l'archi initial ?

En vous remerciant !!